

CONVENTION D'OBJECTIFS

Période 2017/2019

ENTRE

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « *le Département* »

d'une part,

ET

le Comité Départemental Sports pour Tous du Bas-Rhin, dont le siège est à la Maison des Sports, 4 rue Jean-Mentelin, B.P. 95028 - 67035 STRASBOURG-CEDEX 2, représenté par sa Présidente, ci-après désignés par les termes « *l'association* »

d'autre part,

VU

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération du Conseil Général du 25 octobre 2010 ;
- la délibération du Conseil Départemental du 8 décembre 2016 ;
- la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 3 juillet 2017.

Préambule

Dans le domaine sportif, le Département du Bas-Rhin a conscience que le sport ne se réduit pas seulement à la simple pratique d'une activité. Il doit permettre, notamment chez les jeunes, l'acquisition de comportements et de valeurs essentielles dans l'apprentissage de la citoyenneté.

L'approche d'une pratique sportive est donc particulièrement bénéfique dès l'enfance. Pourtant, on constate que des déséquilibres géographiques et des inégalités entre habitants en fonction de leur localisation perdurent.

C'est pourquoi, les enjeux consistent aujourd'hui à favoriser le rééquilibrage entre les territoires mais également entre les habitants d'un même territoire. Promouvoir l'accès aux activités physiques et sportives pour tous les publics (personnes handicapées, enfants, seniors, jeunes de quartiers dit sensibles) et soutenir la vie et l'engagement associatifs sont des objectifs prioritaires en matière de politique sportive.

Un moyen de répondre à ces enjeux de développement réside dans la contractualisation globale avec le mouvement sportif. Elle apportera une plus grande lisibilité des politiques de développement menées par les partenaires du Département en matière d'animation des territoires et de soutien à la vie associative.

Le projet de l'association exprime les valeurs sur lesquelles se fondent ses orientations de développement et permettent au Département de disposer de moyens d'identification des enjeux propres à chaque territoire.

La présente convention fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions menées par l'association pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

I. - Les orientations stratégiques

1.1 - Enjeux

- garantir à tous les Bas-Rhinois, quel que soit leur âge, leur sexe, leur lieu de résidence ou leur condition sociale, un accès à une pratique sportive ;
- lier plus étroitement politique sportive et territorialisation ;
- introduire plus de cohérence et de lisibilité dans l'action départementale ;
- amplifier l'effet levier des politiques départementales ;
- passer d'une logique de guichet à une logique de projets.

1.2 – Diagnostic

Le Comité Départemental Sports pour Tous du Bas-Rhin compte 127 associations représentant 8 526 licenciés dont les plus âgés ont 91 ans et il a la particularité d'avoir un public très féminin.

Il gère :

- des activités gymniques d'entretien et d'expression (stretching, danse, pilates ...) ;
- des activités de pleine nature (randonnées de proximité et d'orientation, marche nordique, VTT ...) ;
- des arts énergétiques (qi gong, tai chi, yoga...) ;
- des jeux sportifs et d'opposition (arts martiaux, lutte éducative ...) ;
- des activités aquatiques (aquagym ...).

Son but est de faciliter l'accès à tous les sports de loisirs dans un esprit convivial et ludique, encadrés par des animateurs compétents formés à ces pratiques.

Il a pour ambition de mettre à la disposition de tous, quel que soit leur niveau, une diversité de pratiques permettant de travailler à l'éveil physique des plus jeunes, de renforcer les relations parents-enfants, d'encourager l'affirmation de soi chez les adolescents, de favoriser la forme et le bien-être pour les adultes, de préserver le capital santé des seniors et de favoriser le mieux-être et l'autonomie pour les personnes âgées dépendantes.

Il souhaite également prévenir et améliorer le bien-être et la santé de tous et mettre en place des projets éducatifs et sociaux autour du sport visant à favoriser l'intégration sociale, l'éducation et la citoyenneté.

1.3 - Les axes de progrès et objectifs stratégiques

Les dimensions sociales éducatives et sportives sont priorisées dans le cadre de la contractualisation avec le Département du Bas-Rhin durant les trois années à venir et se déclinent de la manière suivante :

- ▶ axe 1 : une politique sportive pour un soutien fort aux associations ;
- ▶ axe 2 : une politique sportive pour aménagement équilibré et durable du territoire ;
- ▶ axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse ;
- ▶ axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
- ▶ axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

L'association poursuit cinq objectifs de développement :

- l'accompagnement et le soutien aux associations et bénévoles dans la réalisation de leur projet afin de développer leur structure pour garantir une accessibilité à tous les publics ;
- le développement des implantations d'associations dans les zones non pourvues, exemple le Grand Ried et l'Alsace Bossue ;
- la poursuite de l'action « *Révolu' forme* » pour lutter contre la sédentarité et le surpoids des jeunes et des interventions dans les « *Quartiers Prioritaires Politique de la Ville* »
- le développement d'actions sport santé (diabetaction, cœur et forme) et d'actions en direction des seniors ;
- le développement des activités de pleine nature : marche nordique, free fit et la pratique dans le cadre du sport santé.

1.4 - Les engagements du Département

Le Département s'engage au travers de la contractualisation avec les comités sportifs à :

- soutenir financièrement l'association ;
- travailler en partenariat avec l'association et définir avec elle les orientations stratégiques ainsi que le système d'évaluation des actions ;
- apporter une aide méthodologique à l'association dans la réalisation de ses objectifs ;
- proposer des rencontres pour réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs.

1.5 - Les engagements de l'association

Pour la réalisation des objectifs l'association s'engage à :

- fournir un plan d'action détaillé pour chaque axe de développement
- mobiliser les moyens humains, matériels et financiers adaptés à chaque axe de développement ;
- mettre en place un réseau de communication entre les dirigeants des clubs et l'association afin d'évaluer finement les besoins du terrain ;
- poursuivre la réflexion sur la problématique du développement territorial de la discipline ainsi que sur la dimension sociale et éducative de l'activité afin de renouveler les actions ;
- donner aux clubs les outils adaptés (formation, documentation...) pour la réalisation d'actions éducatives ;
- participer avec ses partenaires à un réseau d'échange permettant d'appréhender les besoins du terrain, exprimés ou non, et leurs évolutions ;
- fournir au Département les données quantitatives et qualitatives qu'elle pourrait détenir, permettant ainsi au Département de disposer des données mises à jour du terrain ;
- diffuser la convention d'objectifs lors de l'assemblée générale à l'ensemble des clubs ;

- utiliser le logotype du Département du Bas-Rhin sur toutes les publications relatives aux actions mises en œuvre au titre de la convention d'objectifs.

En outre, l'association s'engage à réaliser les actions définies dans son plan d'actions décrit ci-dessous et en annexe de la présente convention.

II. – Le plan d'action et son évaluation

2.1 – Plan d'actions

- **Une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations**

Action 1 : Accompagnement des clubs

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de journées « <i>Rendez-vous des Animateurs</i> » : échanges avec la découverte de nouvelles techniques - Mutualisation des moyens (prêts de matériels) et des compétences avec la mise en place d'un dispositif de remplacements d'animateurs. - Mises en place de formations pour les bénévoles. - Accompagnement des clubs dans leurs projets de développement ou de création. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animateurs présents aux journées « <i>Rendez-vous des Animateurs</i> » et nombre de journées organisées - Nombre de clubs soutenus par le prêt de matériel - Nombre d'animateurs remplacés - Nombre de bénévoles venus aux formations et de formations proposées - Nombre de visites de clubs - Nombre de réunions et localisation par territoires

- **Une politique sportive proposant un aménagement équilibré et durable du territoire**

Action 2 : Développement de la pratique dans les zones d'ombre

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la création d'associations, notamment dans les zones d'ombre (sud et Alsace Bossue). - Accompagner les stagiaires en formation à créer une association sur leur territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles associations créées - Localisation.

- **Une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse**

Action 3 : Sport, santé et citoyenneté

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Programme Sport-Santé et Citoyenneté à destination des enfants, des jeunes et des adolescents : « Tribu'Sport » (3-6 ans), « Môm en Sport » (6-12 ans), « Belles en Sport » (12-18 ans) et « Moove Eat » (pour les enfants en surpoids) - Proposition,, au sein de foyer accueillant des jeunes en insertion, notamment le foyer « Le Relais » de BISCHHEIM, d'activités physiques et sportives pour les accompagner dans leur future insertion professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations réalisées. - Nombre d'enfants présents /créneaux - Nombre de jeunes filles issues des foyers inscrites aux activités physiques - Evaluation des bienfaits apportés par la pratique d'une activité physique

Une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie

Action 4 : Des activités physiques pour Tous

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'accompagnement de personnes atteintes de maladies chroniques (adultes et/ou enfants) à la pratique d'activités physiques dans des clubs labellisés « Charte Sport Santé Bien-Etre ». - Déploiement des programmes fédéraux PIED, Diabetaction, Cœur et Forme, « Révolu'forme ». - Mise en place d'une formation « Sport-Santé » 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui suivent le programme « Révolu'forme » - Nombre de clubs qui ont développé des cours seniors - Nombre et localisation des clubs chartés « Sport-Santé Bien-Etre » - Evaluation de la sédentarité - Evaluation de l'impact de l'activité physique sur la qualité de vie

- **Une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature**

Action 5 : Sport pour Tous outdoor

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la marche nordique au sein des associations - Développement d'un concept permettant de faire de l'activité physique en extérieur en utilisant les parcours de santé, les parcs et/ou le mobilier urbain : « Free Fit » - Formation des animateurs qui souhaitent développer des activités en plein air 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de clubs offrant ce type de pratique et localisation. - Nombre de pratiquants - Nombre d'animateurs formés

2.2 – Indicateurs et suivi annuel d'exécution

L'association et le Département se rencontreront une fois par an pour évaluer ensemble les actions et redéfinir, si besoin est, les objectifs.

L'association s'engage à fournir un compte rendu financier ainsi qu'un compte rendu qualitatif et quantitatif du programme d'actions.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général.

III. – Suivi financier

La convention d'objectifs est conclue pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Une convention financière annuelle interviendra afin de définir les modalités de l'intervention financière du Département.

La subvention du Département est globalisée et donnée à titre indicatif, sous réserve de la transmission, par l'association, des éléments permettant le paiement (*cf. convention financière annuelle*).

Au regard des engagements imposés par la présente convention d'objectifs et sous la condition qu'elle en remplira réellement toute les clauses, le Département subventionnera l'association à concurrence d'un montant prévisionnel de 21 000 €, sur la durée de la convention, pour la réalisation des actions présentées.

Les contributions financières annuelles du Département ne sont applicables que sous réserve des conditions suivantes :

- le vote des crédits de paiement au budget départemental ;
- le respect par l'association de ses engagements ;
- la vérification par le Département de la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 1 ainsi que des actions prévues.

IV. – Divers

La présente convention sera résiliée de plein droit, avec un préavis d'un mois mais sans indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à la convention, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

V. - Election du domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont l'un sera remis à chaque partie signataire.

Fait à STRASBOURG, le

Pour l'association,
La Présidente,

Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental,

Frédéric BIERRY